



*Accompagner vos projets,
construire l'avenir.*



formation 2010 | 2011

**DROITS, RESSOURCES, EMPLOI,
ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT
DES PERSONNES HANDICAPÉES :
PROFESSIONNALISEZ VOS
ÉQUIPES AVEC LE CCAH.**

une offre de formation personnalisée

L'offre de formation du CCAH est constituée d'une part, des séminaires proposés dans cette brochure et d'autre part, de demandes plus spécifiques ou personnalisées qui font l'objet d'une analyse et d'une proposition adaptées à chaque environnement professionnel. En fonction des objectifs à atteindre, le CCAH conçoit un programme pédagogique répondant avec précision aux questions soulevées. Dans tous les cas, il s'agit pour le CCAH de mettre en œuvre une solution d'accompagnement adaptée à la culture et à l'organisation de l'entreprise.

une offre de séminaires

Le CCAH conçoit et anime des séminaires liés aux spécificités et aux évolutions du secteur de la santé et du handicap (loi de 2005, les différents types de handicap, le fonctionnement des Maisons Départementales des Personnes Handicapées, la création des Agences Régionales de Santé, les évolutions législatives du secteur médico-social, etc.).

des formateurs spécialisés

Spécialistes du secteur depuis près de 40 ans, les consultants et formateurs du CCAH ont développé une pédagogie adaptée aux niveaux de connaissances rencontrés et aux objectifs fixés.

Par ailleurs, le CCAH fait régulièrement appel aux associations nationales représentatives du handicap qui interviennent au cours des formations, notamment pour illustrer par des témoignages et des cas concrets le contenu théorique.

Le CCAH est agréé en qualité de prestataire de formation professionnelle continue auprès de la D.R.T.E.F.P. de la Préfecture de la Région Ile-de-France.

les références du CCAH

Apicil – Audiens – B2V – D&O – GIE Agirc-Arrco – Groupama – Maison Départementale des Personnes Handicapées de Savoie – Malakoff Médéric – Mip – Mornay – Réunica

Pour toute information complémentaire, contactez :



Philippe Berranger (philippe.berranger@ccah.fr),
Nathalie Garcia (nathalie.garcia@ccah.fr),



Bruce Grassagliata, (bruce.grassagliata@ccah.fr)
au **01 42 27 78 51**



*Accompagner vos projets,
construire l'avenir.*

QUI SOMMES-NOUS ?

- Association reconnue d'utilité publique, le CCAH rassemble des groupes de protection sociale, des mutuelles, des entreprises et des comités d'entreprise et les associations nationales les plus représentatives du secteur du handicap. Véritable cœur de réseau, le CCAH participe à l'élaboration de réponses concrètes pour l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées.
- Le CCAH finance des structures d'hébergement et des services destinés aux personnes handicapées. En 2009, le CCAH a donné plus de 9,3 millions d'euros de subventions.
- Riche de son expérience et de son partenariat historique avec le secteur associatif, le CCAH intervient en qualité de conseil et d'expert auprès de toute structure, publique ou privée, engagée dans une démarche liée au handicap.

**Pour en savoir plus sur la
composition, les actions et
le fonctionnement du CCAH,
merci de consulter**

www.ccah.fr



Approche globale de l'emploi des personnes handicapées

PUBLIC

Directeur des ressources humaines, chargé de recrutement, responsable des ressources humaines, responsable de formation, chargé de mission handicap.

POURQUOI CHOISIR CE STAGE ?

La loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005 réaffirme l'obligation d'emploi d'au moins 6 % de travailleurs handicapés pour les entreprises de plus de 20 salariés et renforce les sanctions. Dans ce contexte, les équipes ressources humaines se mobilisent pour faciliter le recrutement et l'intégration des personnes handicapées.

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances de base sur le cadre législatif et réglementaire de l'emploi des personnes handicapées. Identifier les acteurs institutionnels et associatifs de l'insertion professionnelle. Définir les critères de réussite de recrutement et d'intégration des personnes handicapées dans l'entreprise.

PROGRAMME

- Le cadre législatif de l'emploi des personnes handicapées : présentation des lois de 1987 et de 2005.
- Le cadre réglementaire de l'emploi des travailleurs handicapés : modification de la Déclaration de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (2006). Modalités d'acquittement de l'obligation d'emploi.
- Les acteurs de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé : la reconnaissance du statut de travailleur handicapé. Le rôle des Maisons Départementales des Personnes Handicapées. La Médecine du Travail.
- Les pôles ressources institutionnels en direction des entreprises : le Pôle Emploi. Les aides de l'AGEFIPH aux entreprises. Rôles et missions des Cap Emploi, des SAMETH et autres structures spécialisées.
- Acteurs et partenaires locaux des entreprises : le rôle des associations nationales (APF - Unapei - APAJH - L'ADAPT, etc.). Exemples pratiques de montage de partenariat pour le recrutement de travailleurs handicapés.
- Méthodes de recrutement, conseils techniques : anticipation des besoins et des modes de recrutement, prise en compte de la motivation du postulant, rôle de l'environnement de travail et son évolution.

PÉDAGOGIE

Etudes de cas, travaux de groupe, supports vidéo, échanges interactifs.

DURÉE

1 journée

TARIF

par participant : 300 €

DATES

Consulter le CCAH

LIEU

Paris 8^e

Intégration d'une personne handicapée en entreprise : une démarche volontariste

PUBLIC

Manager recruteur et responsable d'équipe, directeur des ressources humaines, chargé de recrutement, responsable des ressources humaines, responsable de formation, chargé de mission handicap.

POURQUOI CHOISIR CE STAGE ?

Ce stage est destiné aux managers recruteurs qui souhaitent acquérir des méthodes de travail et des réflexes professionnels pour faciliter l'intégration d'une personne handicapée au sein d'un groupe de travail impliqué dans la démarche.

OBJECTIFS

Elaborer un cadre de travail et une organisation susceptible de faciliter l'intégration de la personne (aménagement du poste de travail, tutorat). Impliquer et fédérer une équipe autour de l'intégration d'un collaborateur handicapé et en faire un acte de management à part entière.

PROGRAMME

- Changer la représentation du handicap auprès des managers et des salariés, les sensibiliser à la question du handicap.
- Apprendre à connaître et utiliser les pôles ressources destinés aux entreprises : le Pôle Emploi et les aides de l'AGEFIPH. Les rôles et les missions des Cap Emploi, des SAMETH et autres structures associatives spécialisées.
- Accueillir une personne handicapée : un projet d'entreprise et un acte de management - établir un projet global autour de l'intégration d'une personne handicapée (formation des équipes, tutorat, suivi).
- Mettre en place un dispositif d'accueil et d'intégration spécifique en mobilisant et en responsabilisant les équipes dans la démarche.
- Gérer le handicap au quotidien : valoriser et développer les compétences du collaborateur handicapé tout en suivant son évolution.

PÉDAGOGIE

Etudes de cas, travaux de groupe, supports vidéo, échanges interactifs.

DURÉE

1 journée

TARIF

par participant : 300 €

DATES

Consulter le CCAH

LIEU

Paris 8^e

Droits et ressources des personnes handicapées

PUBLIC

Chargé d'intervention sociale, chargé d'action sociale, chargé de développement social, délégué social, assistant social, représentant du personnel.

POURQUOI CHOISIR CE STAGE ?

Les récentes évolutions législatives et sociétales modifient en profondeur le secteur du handicap. Destiné aux professionnels de l'action sociale chargés d'apporter des réponses personnalisées aux personnes handicapées et à leur famille, ce stage apporte les connaissances nécessaires et pratiques à la maîtrise des dispositifs d'aides introduits par la loi du 11 février 2005.

OBJECTIFS

- Mieux appréhender le secteur du handicap et son évolution.
- Connaître les droits et dispositifs d'accompagnement en faveur des personnes handicapées.
- Connaître les ressources financières et leurs conditions d'attribution.
- Savoir conseiller et orienter les personnes handicapées et leur famille.

PROGRAMME

- Représentation et définition du handicap : les principaux types de handicaps.
- Présentation du secteur du handicap : son évolution, ses acteurs et ses caractéristiques (associations, institutions, établissements et services).
- Présentation du cadre législatif (lois de 2002 et de 2005) et de la nouvelle organisation du secteur.
- Ressources de la personne handicapée (conditions d'attribution de la prestation de compensation du handicap, de l'allocation aux adultes handicapés et des autres types de ressources).
- Droits de la personne handicapée : présentation de la loi de 2007 portant réforme du dispositif de protection juridique des majeurs.
- Accessibilité (scolarité, bâti et transport, emploi, culture et loisirs).

PÉDAGOGIE

Etudes de cas, travaux de groupe, supports vidéo, tests individuels, témoignages de professionnels du secteur.

DURÉE

2 jours

TARIF

par participant : 600 €

DATES

Consulter le CCAH

LIEU

Paris 8^e

Approche globale du secteur du handicap

PUBLIC

Responsable ou directeur de l'action sociale, directeur des ressources humaines, chargé de mission handicap, représentant du personnel, membre du comité d'entreprise, membre du CHSCT, délégué du personnel.

POURQUOI CHOISIR CE STAGE ?

Les récentes évolutions législatives et sociétales modifient en profondeur le secteur du handicap ainsi que sa perception. Qu'il s'agisse de l'accompagnement des personnes en situation de handicap au quotidien comme de leur intégration sociale, la connaissance de ces changements paraît indispensable pour mieux comprendre les enjeux du secteur.

OBJECTIFS

- Acquérir une vue d'ensemble du secteur du handicap.
- Connaître les droits et dispositifs d'accompagnement et d'accueil en faveur des personnes handicapées.
- Comprendre les enjeux liés à une nouvelle structuration du secteur du handicap.

PROGRAMME

- Présentation du secteur du handicap : son évolution, ses acteurs et ses caractéristiques.
- Présentation du cadre législatif (lois de 2002 et de 2005) et de l'organisation du secteur.
- Problématique liée à l'accessibilité (scolarité, bâti et transport, culture et loisirs).
- Emploi des personnes en situation de handicap.
- Une partie de cette journée sera consacrée à l'exposé d'une problématique du secteur (présentation d'un handicap, d'une forme d'hébergement ou des orientations du secteur).

PÉDAGOGIE

Supports vidéo, tests individuels, exposés interactifs, débat-rencontre avec des représentants associatifs et des professionnels du secteur médico-social.

DURÉE

1 journée

TARIF

par participant : 300 €

DATES

Consulter le CCAH

LIEU

Paris 8^e

Décryptage de la loi du 21 juillet 2009 : hôpital, patients, santé et territoires

PUBLIC

Services d'action sociale (chargé d'intervention sociale, chargé d'action sociale, chargé de développement social, délégué social, assistant social).

POURQUOI CHOISIR CE STAGE ?

Les récentes évolutions législatives et sociétales modifient en profondeur le secteur du handicap ainsi que sa perception. Qu'il s'agisse de l'accompagnement des personnes en situation de handicap au quotidien comme de leur intégration sociale, la connaissance de ces changements paraît indispensable pour mieux comprendre les enjeux du secteur.

OBJECTIFS

Découvrir et se familiariser avec la loi "Hôpital, patients, santé, territoires" (Hpst) qui se présente comme un projet d'organisation sanitaire global. La loi doit permettre de mettre en place une offre de soins gradués de qualité, accessibles et permettant de satisfaire à l'ensemble des besoins de santé, notamment dans le secteur du handicap. Le texte de loi a été promulgué le 21 juillet 2009.

PROGRAMME

- La modernisation des établissements de santé : la loi a pour objet de renforcer les missions de service public des établissements, d'alléger leurs contraintes de fonctionnement et de décroïsonner leur organisation, tout en favorisant la mise en place de coopérations à l'échelle des territoires.
- L'amélioration de l'accès à des soins de qualité : la loi se donne pour objet d'optimiser l'accès de tous à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire.
- La prévention et la santé publique : pour la première fois, la loi intègre la prévention des maladies chroniques, des cancers et de la lutte contre l'obésité : la prévention de leurs principaux facteurs de risque (alcool, tabac), ainsi que celle de leurs complications et de leurs rechutes, par l'éducation thérapeutique du patient.
- L'organisation territoriale du système de santé : la loi a pour objet de créer les agences régionales de santé (ARS), nouvelles autorités responsables du pilotage du système de santé en région en charge du secteur sanitaire et du secteur médico-sanitaire.
- Quel fonctionnement pour le secteur handicap dans la nouvelle architecture sanitaire ?

PÉDAGOGIE

Exposés, échanges avec la salle.

DURÉE

1/2 journée

TARIF

par participant : 200 €

DATES

Consulter le CCAH

LIEU

Paris 8^e



**Accompagner vos projets,
construire l'avenir.**

LES MEMBRES DU CCAH

LES GROUPES

DE PROTECTION SOCIALE

/ AGRICA / AG2R LA MONDIALE /
APICIL / APRIONIS / AUDIENS / B2V
/ D&O / IRCEM / IRP AUTO / LOURMEL
/ MALAKOFF MEDERIC / MORNAY
/ NOVALIS TAITBOUT / PRO BTP /
RÉUNICA / VAUBAN HUMANIS /

LES MUTUELLES

/ CNG-MG MUTUELLE DE LA GEN-
DARMERIE / LA MUTUELLE GENE
RALE / MAI / MGET / MIP / MMJ /
MNH / MUTUELLE DU PERSONNEL
DU GROUPE SOCIETE GENERALE
/ MUTUELLE INTEGRANCE /
MUTUELLE RENAULT / MUTUELLE
DU TRESOR / SMAR /

LES ENTREPRISES,
COMITES D'ENTREPRISE,
CAISSES D'ACTION SOCIALE
ET AUTRES ORGANISMES

/ ACAS du CEA / ASSOCIATION

DES ANCIENS ELEVES ET DIPLOMES

DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE /

AFEH DE LA POSTE ET DE FRANCE
TELECOM / ANCV / BANQUE DE
FRANCE / BNP PARIBAS / CAES du
CNRS / CCAS / CCE AIR FRANCE /
CNBF / CREDIT AGRICOLE SA /
CREDIT FONCIER / OCIRP / RATP /
REGIME SOCIAL DES INDEPEN-
DANTS ILE-DE-FRANCE / SNCF /

LES ASSOCIATIONS NATIONALES

/ ANAÉ / ANCREAI / APF /
ASSOCIATION VALENTIN HAÛY /
CESAP / CNAPE / CROIX ROUGE
FRANCAISE / FAF / FEDERATION DES
APAJH / FEDERATION D'AIDE A LA
SANTE MENTALE CROIX-MARINE /
HANDICAP INTERNATIONAL /
L'ADAPT / ORDRE DE MALTE FRANCE /
UNAFAM / UNAFTC / Unapei /
U.N.A.P.H. / UNIOPSS / UNISDA /

CCA H / COMITÉ NATIONAL COORDINATION ACTION HANDICAP

7, rue Treilhard - 75008 Paris

Tél. : 01 42 27 78 51 - Fax : 01 44 40 44 05 - www.ccah.fr